

OLLOIX / INFOS

Bulletin municipal de la commune d'Olloix, Janvier 2005



Le mot du Maire

Chers olloisiennes et olloisiens, chers amis,

En ce début d'année, je tiens, en premier lieu à vous souhaiter, avec l'équipe municipale, une très bonne année 2005 ! J'espère qu'elle sera pour chacun de vous, une année heureuse et saine, sans heurt ni complication, et verra l'accomplissement de tous vos projets.

Je veux également souhaiter à notre communauté olloisienne une année « normale » paisible sans catastrophe naturelle, sans conflits ni drames familiaux, et sans problèmes majeurs !

Les événements récents nous montrent qu'une fois encore, personne n'est à l'abri des caprices de la nature, l'éloignement de la Région aujourd'hui touchée ne doit pas nous faire oublier que, si les séismes et les inondations nous sont – a priori et heureusement - épargnés, 1999 et les années passées, nous ont montré que notre commune pouvait être exposée aux tempêtes, à la sécheresse et même subir de graves incendies. Qu'il me soit permis d'exprimer aux sinistrés d'Asie du Sud , en votre nom à tous, nos encouragements pour reconstruire et surmonter ce cataclysme sans précédent !

Mais la paix, c'est aussi savoir conserver un équilibre et un environnement social et familial suffisamment convivial et compréhensif. Là aussi, les événements de l'année peuvent donner à réfléchir. ! Je ne peux qu'inciter chacun à rester vigilant, et compréhensif, envers son voisin en luttant contre l'isolement et l'individualisme, qui sont souvent sources de détresse ou de conflit.

Sur ce plan, j'adresse tout d'abord, en notre nom à tous, nos vœux de réconfort et de rétablissement à Daniel, notre employé communal et à sa famille qui l'entoure fortement dans cette épreuve. Je souhaite aussi à chaque olloisien , qui éprouve des difficultés particulières, tant en terme de santé qu'au niveau matériel une nette amélioration dans les mois qui viennent.

Ce bulletin, tout en vous donnant les informations habituelles sur la vie communale, essaie de faire le point sur plusieurs dossiers qui nous préoccupent ou qui peuvent vous intéresser : nos perspectives financières, le service de l'eau, les affaires scolaires, le plan de gestion des gorges de la Monne...

Vous avez souhaité être associé plus étroitement à notre vie municipale lors de l'enquête réalisée cette année : au delà de la réunion publique du 5 novembre 2004, nous essaierons d'organiser, dans les mois qui viennent des rencontres sur les thèmes intéressant notre commune.

Nous restons à l'écoute de vos préoccupations, mais sommes aussi prêts à recevoir toute aide ou toute participation de votre part : elle sera bienvenue.

Bonne année et bon courage pour cette année 2005.

Bien à vous

Le Maire, Bernard Faye

La vie communale

Fonctionnement de la Mairie

La mairie est ouverte au public le mardi après midi de 14h à 18h, le vendredi de 16h à 19h et le premier et le troisième samedi de chaque mois de 9h à 11h.

Pendant l'absence, pour congé d'accident du travail, de l'employé municipal M. Daniel Planeix c'est M. Manuel PEREIRA, habitant de St Amant Tallende qui assure l'intérim .

L'état civil

Les naissances en 2004

Yanis DUPERRAY (né le 7 février), Alexis BEAL (né le 13 octobre), et Gabriel FOUCRIER (né le 14 novembre).

Les décès

M. DA CUNHA Osvaldo (décédé le 15 juin à Clermont Ferrand) ;

M. BAILLY Henri (décédé à son domicile d'Olloix le 24 juillet)

Le 15 décembre dernier, notre doyen, Cyprien RAFFY nous a quitté à l'âge de 90 ans.



Les nouvelles constructions

Quelques permis de construire ont été délivrés en 2004, notamment à :

M. COUVREUR Jean Paul, M. COHADE Christophe et Mlle SERVIER Mireille, M. RAYMOND et Mlle DUBOIS, M. KOZAN et Mlle TRABACH.

Les nouveaux habitants

M. Guillaume VOLATIER, Mme Carole PONCELET, M. Patrice BESSON, M. Mme DE SUSANNE d'EPINAY, M. Julien ROBILLARD, M. Mme Roger DOUPEUX.

Cérémonie du 11 novembre

Cette année, la traditionnelle cérémonie où les olloisiens rendent, autour du monument aux morts, hommage aux victimes de la Grande Guerre s'est déroulée sous la pluie. Après l'allocution du Maire, une minute de silence fut observée à la mémoire des disparus.

Quelques fidèles olloisiens de se sont ensuite retrouvés au préau autour du pot de l'amitié offert par la mairie.

Le CCAS et le Noël des enfants

En cette année 2004, c'est le samedi 11 décembre qu'une quarantaine d'enfants ont reçu des mains du Père Noël en personne, un cadeau offert par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Quant aux aînés âgés de plus de 70 ans possédant leur résidence principale à Olloix, c'est une corbeille remplie de gourmandises qui, histoire de bien commencer l'année, leur a été offerte.



Les perspectives budgétaires

Les fins d'année sont toujours propices à tirer le bilan des difficultés rencontrées au cours de l'exercice au niveau financier et conduisent les assemblées délibérantes et leurs exécutifs à engager de sérieux débats budgétaires. Il paraît donc sain, malgré le caractère plutôt aride de la présentation des budgets communaux de vous faire partager notre analyse et nos inquiétudes pour l'avenir.

Depuis assez longtemps, le budget de la commune est caractérisé par **une relative solidité du budget de fonctionnement**. Ceci nous a permis, depuis 1995, de dégager des sommes importantes pour le financement des travaux, cela nous a permis d'entreprendre des investissements très conséquents, la rénovation de la traverse d'Olloix par exemple. Mais les évolutions récentes que nous subissons ainsi que les efforts financiers nouveaux qui nous sont aujourd'hui demandés, risquent de réduire fortement ces marges de manœuvre et d'anéantir nos réelles possibilités d'investissement. Pour y remédier deux seules possibilités sont envisageables : améliorer voire augmenter les recettes ou réduire et compresser les dépenses, ou même essayer un peu des deux ! Mais l'on peut voir ci-dessous que cet exercice est très difficile !

analyse des recettes

Le contribuable pense tout d'abord aux impôts locaux !

On peut constater que la **part communale des impôts locaux** n'évolue que très peu, elle représente en 2004, environ 44,80% du total des recettes de fonctionnement.

Les taux d'imposition

Ces taux, qui dépendent de la commune, n'ont pas été pas changé depuis 1995, ils restent les plus bas de la communauté de communes en ce qui concerne la taxe d'habitation (avec SAULZET le Froid) et dans une honnête moyenne pour le foncier bâti. (cf : tableau n°1).

Les bases d'imposition

Elles sont fixées par l'Etat, jusqu'à présent elles restent, pour Olloix, à un niveau relativement modeste. Chaque année la commission communale des impôts se borne à bien prendre en compte la totalité des constructions concernées et à ajuster leur « classe » en fonction des travaux réalisés.

Malgré l'importance des résidences secondaires qui fausse le calcul du nombre réel d'habitant pris en compte, le niveau de bases fiscales par habitant place Olloix dans la moyenne des communes de la Communauté des Cheires.

Mais c'est surtout la comparaison avec les communes voisines *en terme d'effort fiscal* qui montre que la pression fiscale par habitant reste bien inférieure à ce qu'il ait dans des communes comme AYDAT, St AMANT-Tde ou St SANDOUX. (cf :tableau n°2).

Soulignons que la taxe professionnelle est directement perçue par la Communauté de Communes: pour Olloix, la dotation de compensation est négative c'est-à-dire que la participation due par la commune au fonctionnement de la communauté est supérieure au montant de la TP perçue par la commune à la création de la communauté : la différence est gracieusement prise en charge par la Communauté chaque année : Olloix ne peut donc rien attendre d'une évolution positive de la taxe professionnelle pour son propre budget.

En termes d'impôts, on voit qu'il n'existe qu'une très faible possibilité au niveau du taux de taxe d'habitation qui est inférieure à OLLOIX de 2 points environ par rapport à la moyenne du secteur.

Cependant, il faut bien constater que les autres fractions de l'impôt local n'ont cessé d'augmenter, que ce soit au niveau de la Région, du Département et des EPCI(syndicat, communauté de communes..) Ces augmentations, bien qu'elles soient pour la plupart parfaitement justifiées par des transferts de compétences de l'Etat, ne sont en tous cas nullement dépendantes d'une décision du Conseil municipal. Ainsi s'explique le sentiment général qui déplore un relèvement global de l'impôt local, que nous n'avons pas touché à ce jour !

Les dotations de l'Etat

Elles constituent un poste de recettes très important pour la Commune : ces dotations suivent avec peine le niveau du coût de la vie : elles représentent aujourd'hui X% des recettes de fonctionnement. La commune ne peut guère agir sur les paramètres qui jouent sur ces dotations : la quasi-totalité des chemins ont été intégrés dans le domaine public, la surface de la commune ne change pas non plus. Seule l'évolution du nombre d'habitants permanents et par la même le nombre d'enfants scolarisés peut légèrement améliorer les bases de dotations.

Les recettes propres

Elles constituent un troisième poste de recettes. Elles concernent principalement les locations des gîtes, du logement de la mairie, du local l'ancienne bascule à France Telecom, de l'aire naturelle de camping. Ces produits sont stables et actualisés, mais ne disposent plus vraiment de marge de progression. Des produits très accessoires comme le poids public, la concession du cimetière, la location de la chasse ou de la pêche, sont plutôt en baisse, car difficilement actualisables.

Les travaux

Les recettes des services

Elle concerne le prix des services assurés par la commune. Celui du ramassage des ordures ménagères a été entièrement repris par la Communauté de communes : la commune ne peut demander à la communauté et au SICTOM des COUZES que l'intégration des coûts directs qu'elle supporte encore aujourd'hui : la collecte des déchets verts, la collecte des monstres et encombrants, le nettoyage et le remplacement des bacs containers.

Le tarif du service de l'eau et de l'assainissement a été fortement augmenté depuis 1995 : il se situe aujourd'hui légèrement en dessous de la moyenne départementale, compte tenu des prix très faibles pratiqués au-delà de 100m³.

La Taxe Locale d'Equipement, les droits de branchements comme la Participation pour voie et réseau (PVR) permettent aujourd'hui de répercuter sur les demandeurs une partie du coût des viabilités qui leur sont nécessaires pour s'installer.

Evolution des recettes

Il est clair que la progression des recettes est forcément limitée, mais qu'en est-il des principaux postes de dépenses ? Leur réduction pourrait permettre de dégager une marge de manœuvre suffisante pour soutenir l'investissement, mais l'analyse détaillée de leur évolution montre que c'est justement l'inverse qui se produit.

Analyse des dépenses de fonctionnement

Salaires des employés municipaux et indemnités d'élus

C'est le plus gros poste de dépenses de fonctionnement. Il s'agit de couvrir les rémunérations de l'employé communal, de la secrétaire de mairie et de l'agent de propreté. Toutes ces dépenses sont en hausse, principalement du fait de l'augmentation de la qualification des agents et de leur titularisation. Par contre les indemnités des élus sont en baisse : en effet le conseil municipal a voté des indemnités limitées à 85% du plafond légal et sans actualisation : elles diminuent donc en euros constants !

Les dépenses de fonctionnement traditionnelles

\$\$\$\$\$

A mettre avec la nouvelle version

\$\$\$\$\$\$\$

L'aménagement de la traverse de bourg :

2004 aura vu la réalisation de la 1^o tranche de l'aménagement de la traverse de bourg

Cette opération s'est déroulée le mieux possible avec l'aide et la compréhension des riverains, que nous remercions, et avec le professionnalisme du groupement d'entreprises que nous avons retenu. Le groupement SADE-SANCHEZ-COLAS a ainsi globalement su répondre à nos attentes.

Le résultat semble satisfaire la majorité des olloisiens et incite même certains à nous presser davantage pour engager...la seconde tranche !

Sur le plan financier, cette opération très lourde pour la commune, malgré l'importance des subventions, n'est pas totalement achevée. En effet, sur le plan comptable, un certain nombre de dépenses restent à honorer, notamment le montant d'une partie des travaux correspondant à la Place des AYRES et la participation due au SIEG pour les réseaux BT et l'éclairage public. mais par ailleurs, un grand nombre de subventions ne sont pas encore versées dans le budget municipal. Les choses devraient rentrer dans l'ordre dans le 1^o semestre 2005.

Le bilan exact de cette opération vous sera donc communiqué dans le bulletin de juillet prochain. Cependant, il est possible, dès à présent de vous en résumer les grandes lignes :

Cf tableau 1.

Pour la seconde tranche, l'opération est aujourd'hui estimée entre 600 000 et 700 000 € HT. Différentes subventions ont, déjà, été sollicitées, notamment pour l'aménagement de la Place du Lavoir : auprès du Conseil Régional pour 32 000 € et, de l'Etat sur le programme DGE 2005 pour 60 000€, du Département sur le Contrat Local de Développement. Par ailleurs, un accord préalable a été obtenu du Conseil Général pour un montant global de 107 930 € pour la remise à neuf de la traverse départementale. Une subvention a également été demandée pour un montant de sur le programme de renforcement du réseau d'eau potable 2005 du Conseil général. Les fonds européens seront aussi sollicités vers le mois de mars 2005. L'année 2005 sera donc principalement consacrée à l'instruction des dossiers de subventions qui permettra, nous l'espérons de « boucler » le plan de financement et à la préparation des dossiers techniques. Un début de travaux pourrait être envisagé vers l'automne 2005 dans le meilleur des cas, ou au plus tard en 2006 !

Mais si la traverse concentre le plus gros des efforts de la commune, le conseil municipal prépare déjà les opérations qui pourront lui succéder, dans la mesure de nos moyens financiers, bien entendu.

Assainissement sur le secteur de la CROZE

Le Conseil municipal a ainsi chargé le bureau SAUNIER Environnement d'une étude d'assainissement sur le secteur de la CROZE. Cette étude devrait permettre de solliciter des aides financières dès l'automne 2005 en vue d'une réalisation de travaux fin 2006 ou dans l'année 2007.

Réaménagement intérieur de la mairie,

Le conseil municipal a mandaté un architecte pour réfléchir sur le réaménagement intérieur de la mairie, en utilisant au mieux les locaux existants, notamment par rapport à la création de la médiathèque intercommunale « en réseau » qui devrait voir le jour pendant l'année 2005.

L'eau

Cette année en l'absence de canicule l'alimentation en eau d'Olloix n'a pas posé de problème. Cependant pour avoir des idées précises et être informé sur les possibilités de notre réseau l'équipe municipale a confié en 2003, une étude diagnostic de notre dispositif de distribution d'eau potable à été confiée au cabinet SESAER d'Issoire.

Pour plusieurs raisons cette étude est devenue nécessaire car

- la croissance de la population et des exploitations agricoles pouvaient laisser penser que le volume de ressource disponible (2 litres par seconde= 193 m3/jour) négociée avec la commune de St NECTAIRE pourrait s'avérer insuffisant dans l'avenir.

- l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le Conseil général exigent désormais la réalisation d'une telle étude pour aider les communes à financer leurs investissements.

L'étude d'un montant de 9060 € a d'ailleurs été financé par l'Agence de bassin à hauteur de 50%.

les résultats de cette étude, ont été rendus en novembre 2004,

Résultats de l'étude diagnostic de l'eau

Pour réaliser cette étude et disposer de données fiables, le bureau SESAER a demandé que soit posé en amont du réservoir un compteur qui permet de

connaître avec précision la quantité d'eau provenant du répartiteur des ARNATS.

L'étude SESAER après de nombreux calculs, essais et modélisation de notre réseau a abouti aux conclusions suivantes :

1. La ressource

Après une analyse approfondie de la consommation actuelle tant de la population que du cheptel agricole, et en prenant en compte des perspectives de développement raisonnables, voire optimistes, il apparaît globalement que le volume d'approvisionnement en eau contracté avec ST NECTAIRE est suffisant sous réserve d'être réellement approvisionné à ce niveau, à partir des ARNATS. Pour en être certain, le compteur placé au départ du répartiteur des ARNATS doit être changé, cela permettra également en comparant avec le volume donné par compteur situé à l'entrée du réservoir de repérer facilement et de quantifier les fuites éventuelles sur la canalisation d'alimentation entre les Arnats et Olloix.

Bien que cette canalisation soit assez ancienne (près de 50 ans !) elle ne pose pas de problèmes particuliers dans l'immédiat mis à part celui de la faible pente qui génère une vitesse de l'eau assez faible.

2. le réservoir

Les calculs montrent que la construction d'un second réservoir d'une capacité équivalente au premier, soit 200m3, est devenu nécessaire. La consommation actuelle, surtout en été, provoque, à certaines heures, une baisse de niveau trop importante ce qui fait que l'on atteint fréquemment la réserve incendie (120 m3). Avec ce second réservoir qui devra être construit à même hauteur que le premier et fonctionner en parallèle Olloix disposera d'une réserve correspondant à une journée de consommation en été.

Une négociation a été engagée en décembre avec la SAFER en vue d'acquiescer en 2005, le terrain nécessaire à l'extension du château d'eau actuel.

3. Le système d'alarme

L'étude confirme, la nécessité de disposer d'un système d'alarme permettant d'être prévenu très rapidement d'un dysfonctionnement :

- soit au niveau de l'arrivée de l'eau en provenance des ARNATS

- soit au niveau de la chloration

Les dysfonctionnements passés proviennent en effet à chaque fois, soit d'un problème de foudre sur la régulation de la chloration, soit de problèmes hydrauliques sur les canalisations.

4. Le réseau de distribution

Il a fait l'objet depuis 1990 d'efforts constants de la commune, qui a réalisé des bouclages chaque

fois que c'était possible et qui a remis à neuf les canalisations les plus anciennes. Il reste cependant beaucoup à faire dans nombre de rues secondaires.

Bizarrement, l'étude conclue à un sur-dimensionnement des conduites de distribution par rapport au volume de consommation relevé. La conséquence de ce sur-dimensionnement est une faible vitesse de l'eau dans les canalisations qui rend le dispositif de distribution très sensible à la propagation des bactéries en l'absence de chloration. L'eau met en effet près de 12 heures pour cheminer du répartiteur des ARNATS au compteur posé sur la canalisation qui alimente CHAZOUX.

Le bon état des principaux collecteurs explique le faible débit de fuite constaté aux heures les plus creuses (vers 2 heures du matin) Ce débit mesuré par SESAER est voisin de 1m³/heure, ce qui apparaît comme très faible et s'explique facilement tant par les petites fuites domestiques (chasse d'eau, robinets mal fermés.) que par la consommation en libre service du cheptel.

5. le dispositif incendie

Il est jugé très satisfaisant, tant au niveau de la répartition des bornes incendies que pour les pressions mesurées sur chaque poteau (mis à part 2 ou 3 poteaux sur les points les plus hauts)

Le fort diamètre des canalisations joue ici en notre faveur, sous réserve que la ressource disponible au réservoir soit suffisante.

6. la pression

Le fort dénivelé, une centaine de mètres, existant entre le réservoir et Grandchamp nécessite l'installation de stabilisateur de pression. Sauf dans le haut de la commune, la pression est globalement trop élevée. Le détendeur existant rue des 3 puys n'est pas suffisant pour assurer la régulation de la pression dans les canalisations en aval. (Un dénivelé de 10 mètre correspond à une pression de une atmosphère)

6. la politique tarifaire

Le produit de la facturation de l'eau a, pour l'instant, permis de financer les travaux de rénovation du réseau. Ceci s'est fait, sans jamais avoir à faire un emprunt, grâce à l'aide du Conseil général, du FEOGA et de l'Agence de Bassin.

Le prix pratiqué à OLLOIX, même s'il a fortement augmenté depuis 1995, est très inférieur à celui en vigueur dans les communes qui ont affermé le service de l'eau à des concessionnaires privés. Il est évident que c'est en intervenant nous-mêmes sur notre réseau, que nous pouvons conserver le service à ce prix.

Le Conseil municipal a récemment voté une augmentation du prix des 100 premiers m³ con-

sommés en le portant de 0.85€/m³ à 1€. Cette décision a été motivée par la nécessité de pouvoir financer au mieux les travaux d'investissement projetés, mais aussi et surtout parce que les aides financières du Conseil général et de l'Agence de bassin sont désormais conditionnées à ce tarif minimum. Olloix ne peut évidemment pas assurer son indépendance en matière d'investissement et de gestion de l'eau en se privant délibérément de perspectives de subventions. La facture du consommateur va un peu augmenter, mais la commune n'aura pas à faire appel au contribuable pour financer son réseau. A titre d'exemple les travaux de rénovation des réseaux effectués lors de la première tranche de la traverse ont été subventionnés à hauteur de 4613€ alors que la recette supplémentaire liée à l'augmentation de l'eau ne dépassera pas 1500€ par an.

L'environnement

Plan de gestion des gorges de la Monne

Lors de l'élaboration du plan de gestion des Gorges de la Monne en 1996, le problème de la lutte contre l'enfrichement avait été mis en avant par les techniciens du Parc notamment. Les éleveurs ovins intéressés par les terrains situés au bord du plateau avaient suggéré la réalisation de parcs fixes leur permettant de laisser les troupeaux en sécurité en pratiquant un pâturage extensif. En effet, le pâturage gardé n'est plus pratiqué aujourd'hui pour des raisons économiques évidentes. L'enjeu est important, car le pâturage de ces pelouses sèches garantit la qualité de ces paysages ouverts très pittoresques, réduit considérablement les risques d'incendie et permet aux éleveurs une meilleure rentabilité économique en élargissant leur surface d'exploitation.

Différentes contraintes avaient cependant été soulignées par les partenaires ou organismes à l'origine de ce plan de gestion :

-les chasseurs avaient souligné que les clôtures pouvaient faire obstacle au gros gibier (chevreuils et sangliers) et une solution technique avait été trouvée en utilisant des clôtures spécifiques dites high steel, dont les fils restent déformables et laissent donc passer le gros gibier. : C'est ce type de clôture qui fut installé dans les parcs créés à LIAUZUN comme au Pont de la Chabanne.

-les environnementalistes avaient demandé que ces parcs ne fassent pas l'objet d'un défrichage systématique et que les genévriers et autres arbustes susceptibles d'accueillir l'avifaune soient

maintenus en place. Par ailleurs, il est souhaitable dans ces parcs de moduler la charge animale à l'hectare pour qu'elle soit suffisante pour tenir les pelouses en état, mais pas trop forte pour éviter des dégradations trop importantes des sols.

-enfin la prise en compte des promeneurs et randonneurs de toutes sortes se doit d'être résolu.

La création de parcs à moutons ne vise –en aucun cas- à interdire l'accès et la promenade dans les parcelles communales, qui par définition, appartiennent à la communauté des olloisiens. Pour autant, il convient de limiter l'accès aux véhicules et aux motos. Cet accès est d'ailleurs interdit, pour la plus grande partie des Gorges de la Monne, par un arrêté préfectoral qui limite l'accès dans la zone rouge aux seuls véhicules utilitaires (forestiers ou agricoles)

Des parkings de dissuasion sont ainsi prévus aux principales entrées du site, incitant les visiteurs à laisser leur voiture et à marcher à pied !

Pour les piétons des dispositifs saute barrière ont donc été prévus : ils seront renforcés prochainement suite à la demande d'un certain nombre d'olloisiens qui estiment ces dispositifs trop sportifs ! Deux types d'aménagement sont ainsi prévus :

-la réalisation de « passages canadiens » permettant de laisser passer tout type de véhicule en interdisant l'accès au bétail.

- la réalisation de portillons permettant un franchissement des clôtures par tout piéton.

Rappelons en outre que l'ensemble des travaux (depuis le 1° parc réalisé en...) a été réalisé et financé à 100% par la Communauté de Communes Les Cheires, le site des Gorges de la Monne ayant été déclaré d'intérêt communautaire.

Le Plan de gestion des Gorges de la Monne se poursuit cette année avec la réalisation d'un 4° parc aux CAUX sur les terrains récemment acquis par la commune des services des Domaines. Ce plan de gestion prévoit en outre d'autres actions, qui devraient être réalisées au cours des prochaines années :

-la mise au point d'un plan de réhabilitation de la forêt communale en partenariat avec l'ONF.

-la réalisation ou la réouverture de sentiers permettant d'accéder à différents sites ou de cheminer le long de la Monne

- la mise en valeur de points singuliers ou de points de vue

-etc...

Un comité de suivi se réunit à périodicité régulière pour suivre et mettre au point ces actions, il rassemble des représentants des collectivités concernées (communauté de communes, communes d'OLLOIX, de CURNOLS et de St SATURNIN) du Parc des Volcans, du Conservatoire des sites et des paysages(gestionnaire du site Natura 2000) de

la DIREN (gestionnaire du site classé) du Syndicat des eaux de la Vallée de la VEYRE (gestionnaire du Contrat de Rivière) et d'autres organismes intéressés en tant que de besoin à la démarche entreprise.

Pour en savoir plus sur le Plan de Gestion du site, nous vous rappelons qu'une exposition permanente est visible dans la salle d'animation de la Maison de la Monne.

Enlèvement gratuit des épaves

Lors de la réunion publique du 6 novembre de nombreux Olloisiens ont déploré que de trop nombreuses carcasses automobiles ou de vieux matériels agricoles abandonnés souillent notre paysage et font courir des risques de pollution. Pour aider à résoudre ce problème le conseil général met en place, comme chaque année, un service entièrement gratuit de récupération des épaves.

Pour y faire appel il suffit de remplir en mairie un petit formulaire. La commune se charge ensuite de regrouper les épaves qui seront enlevées par un récupérateur agréé.

Informations diverses

La réunion publique du 5 novembre 2004



Lors d'une réunion publique dans la salle du préau le vendredi 5 novembre 2004 Monsieur le maire a présenté aux habitants d'Olloix les résultats de l'enquête publique. Cette réunion qui s'est déroulée dans une ambiance sympathique a été l'occasion de nombreux échanges, parfois animés mais toujours fructueux. Il a été décidé que la municipalité organisera chaque année une telle réunion pour présenter la politique municipale.

Internet et l'ADSL

Suite à l'enquête faite par la mairie, plus d'une vingtaine de foyers ont souhaité disposer d'une connexion à Internet à haut débit de type ADSL. Selon la réponse faite par France-Télécom à un courrier de Monsieur le Maire cela sera possible au plus tard en 2006 ce qui est un délai que beaucoup trouve trop long. Par l'intermédiaire de son président, le sénateur et conseiller général Jean-Marc Juilhard, la communauté des Cheires qui est en train de mettre en place une médiathèque va essayer de faire accélérer les choses.

La vie des associations

Le 16 décembre le « Club des trois puy » a fêté son vingt-cinquième anniversaire.

L'association d'animation d'Olloix est en sommeil, il n'y aura pas de feu de la saint jean à Olloix cette année.

Des parents Olloisiens proposent de mettre en place des activités rassemblant parents et enfants en se retrouvant le samedi ou le dimanche. Les idées ne manquent pas : jeux de société en hiver, activités de plein air à la belle saison. Si vous êtes intéressés prenez contact soit avec Mme Patricia Olenyez (Lotissement le Loup, tél 04 73 39 38 12) soit avec Mme Cadiou-Gaudu, la Charreyrade, tél : 04 73 39 02 17.

Le recensement des Jeunes

Malgré la suppression du service militaire obligatoire, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser entre 16 et 18 ans. Ils doivent ensuite obligatoirement suivre une « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » appelée JAPD. A l'issue de cette journée il leur est fourni un

certificat qui est obligatoire pour accomplir de nombreuses démarches administratives (permis de conduire, inscription à l'Université...). Si vous avez « oublié » de vous faire recenser et que vous n'avez pas effectué la JAPD il est toujours possible, en vous adressant en mairie, de réparer cet oubli qui risque de vous créer d'inutiles tracasseries administratives.

Les jeunes qui ont accompli la JAPD peuvent demander à être incorporé dans la réserve avec un contrat de 1 à 5 ans. La réserve active leur permet, pendant une durée de 5 à 30 jours par an de devenir de vrais militaires avec un grade et de recevoir la solde correspondant à ce grade. Cela peut être l'occasion de découvrir la vie militaire. Pour les baroudeurs, il est même possible de participer à des opérations en dehors du territoire de la métropole. Pour tout renseignement s'adresser en mairie.

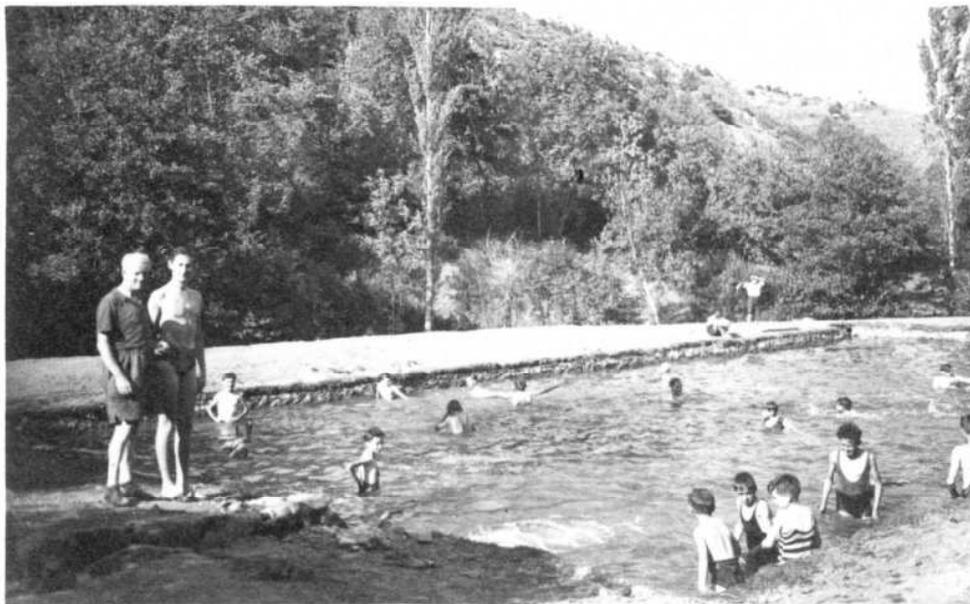
Rumeurs

Contrairement à ce qu'ont prétendus certaines personnes le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC) n'envisage pas, pour l'instant, de prolonger la ligne 1 du tramway Clermontois jusqu'à Olloix, dommage !

De la même façon le projet de viaduc entre Olloix et Cournols qui avait été envisagé par certains le 1^{er} avril a été abandonné le 2 avril au matin.

L'ancien temps à Olloix

En 1942, à la suite d'un legs de M. Crouzeix dit « le capucin », la maîtrise du séminaire de Clermont s'est logée, à la belle saison, dans des bâtiments qui sont devenus depuis la maison de la Monne. Avec l'aide des habitants d'Olloix, il a été creusé une piscine au pont de Chabanne. Cette piscine initialement faite avec des murs en pierre sèches fût cimentée après la guerre lorsque le ciment fût à nouveau disponible. Elle était directement alimentée par la Monne avec un petit canal, le trop plein retournait à la rivière. C'était une piscine « d'eau courante » très froide qui pendant une vingtaine d'années était le lieu de rendez vous de toute la jeunesse d'Olloix.



Ces jeunes de l'époque, qui maintenant sont devenus des anciens, en gardent un souvenir ému. Ils se sont retrouvés le samedi 6 novembre 2004 à la maison de la Monne pour évoquer le bon vieux temps.

Le béton était de très bonne qualité car le bassin est toujours visible, il pourrait même facilement être remis en eau mais les exigences sanitaires modernes et les normes on beaucoup changées depuis les années 40, Olloix ne disposera certainement plus dans un avenir proche une piscine municipale.

